

Infirmiers en santé au travail (IST)

La mission des Services de Santé au Travail est d'aider les entreprises à éviter toute atteinte à la santé des salariés du fait de leur travail.

Plus précisément :

- ils conduisent des actions de santé au travail dans le but de préserver la santé physique et mentale des salariés,
- ils conseillent les employeurs et les salariés sur les mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail,
- ils assurent une surveillance régulière de l'état de santé des salariés en tenant compte des risques professionnels, de la pénibilité des tâches et également de l'âge,
- ils participent au suivi des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.



De nouveaux intervenants auprès des entreprises

Ces missions sont évidemment assurées par les médecins du travail. Mais ils ne sont plus seuls. En effet, une équipe d'intervenants peut intervenir dans tous les domaines de la santé au travail et notamment dans celui de la prévention des risques professionnels.

Depuis plusieurs années STSA s'est dotée d'une **équipe pluridisciplinaire** qui s'est progressivement étoffée en s'adjoignant de nouvelles compétences pour entourer les médecins du travail. Elle est composée d'ingénieurs et techniciens couvrant plusieurs disciplines (métrologie, ergonomie, chimie, toxicologie...), d'une documentaliste, d'un référent psychosocial et d'une psychologue. Elle compte également depuis le début de l'année **4 infirmiers en santé au travail** spécialisés, infirmiers diplômés d'état titulaires d'une licence en santé au travail.

Tout comme les autres intervenants, ces INFIRMIER(S) EN SANTE AU TRAVAIL peuvent être appelés, à la demande des médecins du travail, à agir en milieu de travail, dans votre entreprise. L'accès à l'entreprise, aux postes de travail, doit leur être ouvert au même titre qu'au médecin du travail.

Les infirmiers en santé au travail peuvent être appelés à intervenir dans différents domaines relatifs à la prévention : analyse des postes de travail, évaluation des risques, information et sensibilisation des salariés sur des sujets de santé publique. Ils pourront aussi représenter le médecin du travail lors des réunions des CHSCT.

Dans les centres médicaux, les infirmiers participeront à l'accueil de vos salariés et réaliseront certains examens.

L'objectif de STSA est de mieux vous accompagner et vous conseiller dans les démarches relatives à la prévention des risques professionnels et au maintien de la santé des salariés.

PRESTATION de STSA : des infirmiers en santé au travail (IST)

L'équipe pluridisciplinaire de STSA s'est agrandie avec :



- de nouveaux interlocuteurs en prévention des risques professionnels : 4 infirmiers diplômés d'état spécialistes en santé au travail
- des spécialistes en santé au travail aux missions complémentaires de celles du médecin du travail pouvant intervenir dans votre entreprise aux côtés des chargés de prévention-IPRP.